

UNSA SANEER

Le 05 janvier 2012

Retraites

Votre relevé de situation individuelle est en ligne

Nouveauté 2012 : un relevé en ligne qui récapitule les droits dans l'ensemble des régimes de retraite, y compris les complémentaires est disponible sur :

<https://www.lassuranceretraite.fr>

Ce site proposait déjà la consultation gratuite du "relevé de carrière" dans le régime de la sécurité sociale . Désormais, il est également possible de consulter le "relevé de situation individuelle", qui retrace l'ensemble de la carrière professionnelle en listant le nombre de trimestres et de points acquis auprès des régimes de retraite obligatoire de base et complémentaire (loi Fillon de 2003).

Ce nouveau service marque une nouvelle étape dans le droit à l'information de chaque citoyen sur sa retraite. Au-delà de ce site, ce relevé peut faire l'objet d'une demande sur les sites internet des différents organismes de retraite obligatoire (CNAV, Agirc-Arrco, régimes des agriculteurs, des fonctionnaires, des indépendants, etc.). Parallèlement, il continue d'être adressé systématiquement par courrier aux assurés de 35, 40, 45 et 50 ans.

*Après avoir créé un compte (onglet **Salariés**), pour obtenir le relevé de situation individuelle sous 24 heures, il suffit d'utiliser le service en ligne **Visualiser votre carrière / Demander votre relevé de situation individuelle**.*

www.unsa-saneer.org